

# Les cahiers d'histoire

## La médaille Vigilance et Loyauté



# La médaille Vigilance et Loyauté

Fidèle à son histoire et à ses traditions, la Sûreté du Québec (Sûreté) a relancé en 2005 une de ses plus anciennes récompenses connues à ce jour : la médaille Vigilance et Loyauté. Cette distinction permet de souligner la qualité du service des policiers, des employés civils et des partenaires de l'organisation. Elle témoigne de la richesse de l'histoire de la Sûreté : le présent cahier d'histoire retrace ses origines.

## Aux origines de la Sûreté provinciale...

L'histoire de la médaille Vigilance et Loyauté débute vers 1955. La Sûreté provinciale (ancien nom de la Sûreté du Québec avant 1968) aspire à récompenser les loyaux services de ses employés, policiers et civils. La médaille est ainsi créée par le directeur de la Sûreté provinciale du district de Montréal<sup>1</sup>, M. Hilaire Beauregard. L'objectif est simple : reconnaître quinze années de service au sein de l'organisation. Cependant, la mesure de l'ancienneté et les normes de recrutement sont celles d'une autre époque : dans la fonction publique provinciale du temps, les fonctionnaires civils et policiers sont embauchés en fonction de leurs relations avec le parti politique au pouvoir. Ainsi, pour la plupart des employés de la Sûreté d'alors, le fait de conserver son emploi à l'occasion d'un changement de gouvernement était la preuve d'une grande compétence!

C'est dans ce contexte que la médaille d'or, d'argent ou de bronze est décernée aux membres méritants. La décoration de l'époque porte les armoiries du Québec avec sur son chef trois fleurs de lys et sous ses armoiries l'inscription « Sûreté provinciale ». De plus, son ruban comporte des rayures beige et bleu marine, couleur de l'uniforme des gendarmes de la police provinciale durant les années 1950. Les armoiries présentes sur la médaille ont été introduites en 1939 et elles ont été abandonnées en 1961, date à laquelle la Sûreté provinciale allait vivre de grands changements organisationnels, notamment en raison de la fusion de ses quatre branches opérationnelles (Gendarmerie, Police judiciaire, Police des liqueurs et Police de la route) en une seule. La médaille disparaît au cours des réformes des années 1960.

Les autorités du temps avaient retenu cette manière de souligner le travail de qualité et le dévouement des membres de l'organisation. Plusieurs cérémonies se sont déroulées entre 1955 et 1959, et un total de 118 policiers et 11 employés civils de la Sûreté ont alors été récompensés.

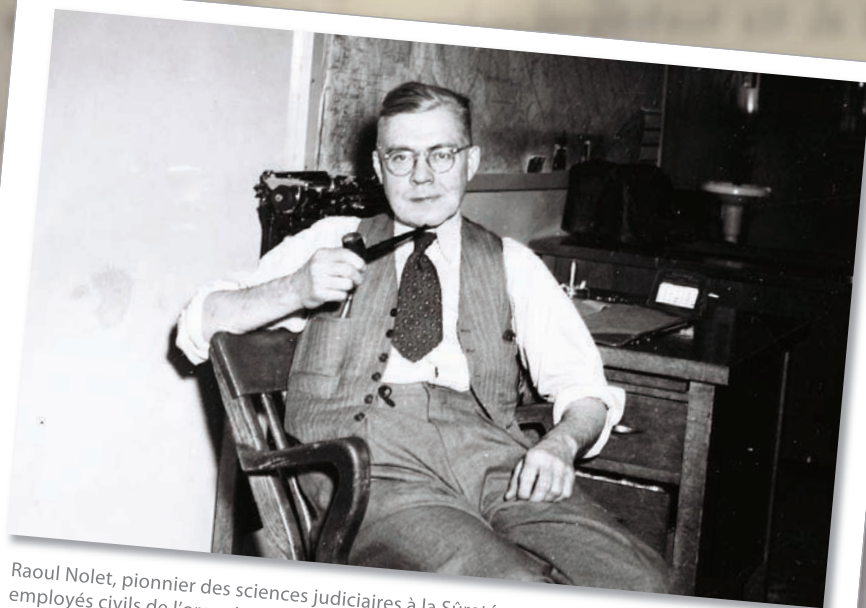


Hilaire Beauregard, directeur de la Sûreté provinciale de 1954 à 1960, sera l'instigateur de la médaille Vigilance et Loyauté.



Insigne de la Sûreté provinciale dans les années 1950.

1. La Sûreté provinciale des années 1940 et 1950 était divisée en deux districts gérés de façon indépendante : ceux de Montréal et de Québec.



Raoul Nolet, pionnier des sciences judiciaires à la Sûreté, sera un des premiers employés civils de l'organisation à être décoré de la médaille Vigilance et Loyauté.

## Des récipiendaires d'une autre époque

Les récipiendaires de l'époque sont nombreux : on récompense alors des gens à tous les échelons de l'organisation. Des directeurs, des enquêteurs de la police judiciaire, des patrouilleurs (les fameux spotters), des gendarmes et des employés civils de la Sûreté provinciale se voient décerner une médaille afin de souligner leurs services exceptionnels.

Les récipiendaires sont nombreux et d'horizons divers. Par exemple, Raoul Nolet, employé civil du Service d'identité judiciaire et un pionnier dans ce domaine au cours des années 1940 et 1950, sera récompensé en 1959 par l'organisation.

Un autre exemple, celui du lieutenant Ubald Legault, enquêteur à la Sûreté dans les années 1950. Sa médaille a quelque chose de particulier : c'est le seul exemplaire que la Sûreté possède encore de la médaille de l'époque. Le parcours du récipiendaire est impressionnant et reflète bien le prestige de la décoration : Ubald Legault est policier à la Sûreté dès 1937, il est successivement lieutenant à la brigade des homicides de la police judiciaire, commandant de la Gendarmerie et directeur adjoint de la Sûreté provinciale (district de Montréal). Il devient une véritable légende pour ses pairs dans les années 1940 et 1950, particulièrement au cours de grandes enquêtes criminelles.

Finalement, un des récipiendaires les plus prestigieux de cette médaille demeure sans contredit le lieutenant-colonel Léon Lambert. Il est nommé en 1932 à la tête de la division de Québec de la Sûreté provinciale : il y demeurera jusqu'en 1961, un record de longévité. Ancien membre des Forces armées canadiennes, il fera de la police provinciale de Québec une gendarmerie disciplinée et efficace, qu'on verra à l'oeuvre dans de nombreux événements et conflits du Québec des années 1930 aux années 1960. À son départ, il est une quasi-légende pour plusieurs à la Sûreté. Son legs aura laissé la première structure véritablement disciplinée et paramilitaire ainsi que les prémisses de la professionnalisation de nos effectifs policiers.



Le lieutenant Ubald Legault, un enquêteur important de la Sûreté dans les années 1940 et 1950, sera un des récipiendaires de cette médaille.



Le colonel Léon Lambert, directeur adjoint du district de Québec de 1932 à 1961 sera un des récipiendaires de la médaille dans les années 1950.



Un des derniers exemplaires de la médaille datant de 1955.

## De 2005 à aujourd'hui

Presque cinquante ans plus tard, soit à l'occasion du 135<sup>e</sup> anniversaire (2005) de la création de la Sûreté du Québec, l'organisation étudie la possibilité de créer une distinction exclusive. À la suite de recherches de la défunte Direction des relations internationales et du protocole portant sur l'histoire des distinctions et des médailles au sein de notre organisation, il a été décidé qu'il serait plus judicieux de réintroduire une médaille existante plutôt que d'en créer une nouvelle. Cela visant à mettre en évidence les notions de continuité et de stabilité et de démontrer l'importance que nous accordons à notre histoire.

Il a été décidé que la médaille **Vigilance et Loyauté** reconnaîtrait la contribution et l'engagement exceptionnels des employés et des partenaires de la Sûreté à l'égard de la réalisation de la mission et de la vision de la Sûreté. En lien direct avec son histoire, cette distinction doit souligner les gestes et les réalisations remarquables contribuant au respect et à la promotion des valeurs de la Sûreté, soit le **service**, le **professionnalisme**, le **respect** et l'**intégrité**. La médaille **Vigilance et Loyauté** démontre de façon tangible la reconnaissance de la Sûreté du Québec envers les récipiendaires qui sont considérés comme des modèles pour l'ensemble de notre organisation et ses partenaires. Recevoir cette médaille, c'est démontrer clairement que son comportement ou sa contribution sont liés aux valeurs institutionnelles de la Sûreté.

# Les médailles aujourd'hui

La médaille Vigilance et Loyauté actuelle comporte quatre échelons distincts:



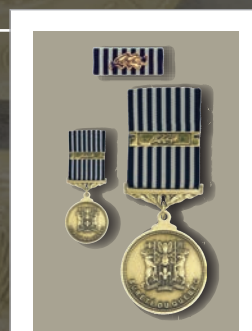
Lys d'or

## Lys d'or

Le Lys d'or est réservé au directeur général, qui en devient le récipiendaire jusqu'à la fin de son mandat. La médaille est remise au nouveau directeur général par le ministre de la Sécurité publique au moment de son assermentation.

## Chêne d'or

Le Chêne d'or récompense un employé de la Sûreté ou un partenaire qui a apporté une contribution exceptionnelle ou qui a démontré un comportement **exceptionnel** au cours d'une période prolongée ayant une incidence significative à caractère provincial ou national et ayant des retombées sur l'ensemble de la Sûreté du Québec, la Direction générale ou une Grande fonction, en association avec ses valeurs institutionnelles.



Chêne d'or



Chêne d'argent

## Chêne d'argent

Le Chêne d'argent récompense un employé de la Sûreté du Québec ou un partenaire qui a apporté une contribution ou qui a démontré un comportement **remarquable** au cours d'une période prolongée ayant une incidence significative à caractère régional, provincial ou national et ayant des retombées sur une direction ou un district, en association avec ses valeurs institutionnelles.

## Chêne de bronze

Le Chêne de bronze récompense un employé de la Sûreté du Québec ou un partenaire qui a apporté une contribution distinguée ou qui a démontré un comportement **distingué** au cours d'une période prolongée ayant une incidence significative à caractère régional, provincial ou national et ayant des retombées sur un service, une division, une unité ou un poste, en association avec les valeurs institutionnelles.



Chêne de bronze

# La plus haute distinction remise par la Sûreté du Québec

Les candidatures de policiers, employés civils et partenaires peuvent être déposées dans le cadre d'un concours tenu en début d'année. Celles-ci sont ensuite soumises à un processus structuré et rigoureux de sélection par un comité qui recommande les candidats ayant le plus grand mérite auprès de l'État-major. Les médailles sont décernées lors d'une cérémonie officielle.

## Médaille Vigilance et Loyauté

Ce qu'elle est :	Ce qu'elle n'est pas :
Une façon tangible et prestigieuse de reconnaître l'apport exceptionnel de certains employés et partenaires.	Une récompense pour les années de service.
Un outil de promotion des valeurs de la Sûreté et de reconnaissance auprès de nos employés et partenaires.	Une récompense pour les actes de bravoure ou pour les policiers morts en service.



### Pour plus d'information

Contactez: Le Bureau de directeur général adjoint (BDGA) de votre Grande fonction qui vous réfèrera à une personne-ressource.

Par courrier: Service des relations internationales, du patrimoine et du protocole (UA 1405)  
Dossier médaille Vigilance et Loyauté  
1701, rue Parthenais, Montréal (QC) H2K 3S7

Ou par courriel : [vigilance.loyaute@surete.qc.ca](mailto:vigilance.loyaute@surete.qc.ca)



Les cahiers d'histoire

